

Argumentation vers le gouvernement de la Polynésie française

Les impacts :

- Ce projet déracinerait la vie d'un grand nombre de familles qui perdraient leurs terres, leurs maisons, leur cadre de vie et environnement actuels ; la vie de celles restant proche, prises en sandwich (routes de Ceinture / Sud) deviendrait infernale. La valeur de leur terre serait anéantie ; comme celle des commerces de proximité alors désertés.
- Aucun programme de relogement digne n'a été présenté, ni de compensation pour tous ces propriétaires et commerçants.
- A l'heure où le réchauffement climatique et l'extinction ultra-rapide de la biodiversité obligent les pays à s'orienter vers un développement durable respectueux de l'environnement et de l'être humain, ce projet engendrerait à contrario un désastre écologique majeur à Tahiti en impactant nos montagnes, nos vallées, nos plaines, notre biodiversité remarquable, nos rivières et nos lagons. Il convient, sur ce point, de souligner le non-respect de la chartre de l'environnement à valeur constitutionnelle qui précise notamment en son article 7 que "*Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.*" Or, la participation du public à la définition de ce projet n'a jamais été mise en œuvre. L'enquête publique d'1 semaine est juridiquement attaquant ;
- Les retombées polluantes et sonores seraient invivables durant les travaux et dès la mise en service de cette route rapide autant pour les riverains et ceci plus encore pour les écoles et les sites de cultes et culturels à toute proximité.
- Qu'en serait-il du volume pharaonique d'agrégats nécessaire, des incidences environnementales très contestées ?
- Les risques liés aux accidents de la route seraient aggravés.
- Les terres, des plus fertiles en pied de colline, dont le potentiel agricole et vivrier est avéré, disparaîtraient, environ 500 hectares, induisant ainsi une perte de revenu et subsistance pour de nombreuses familles, autant pour le tourisme vert.
- Le coût global de ce projet serait pharaonique et serait supporté par les contribuables polynésiens durant des décennies.
- Un tel projet n'aurait aucune garantie d'aboutir en cas de changement de gouvernance et d'orientation politique (cas de l'ex-projet Te Ara Nui) et l'argent de nos impôts (TVA, etc) serait gaspillé et l'a déjà suffisamment été.

Or, des **solutions alternatives**, existent, de bien moindre coût et axées sur l'amélioration de l'existant, telles que :

- Inciter à la décentralisation en favorisant les investissements dans les pôles de développements durables ruraux (îles comprises) afin de résoudre aussi le trafic dans Papeete ainsi que sur les routes des Plaines et RDO (4 voies d'évidence pas de solution car elles aussi congestionnées aux heures de pointe).
- Améliorer les points d'engorgement du trafic aux heures de pointe, notamment entre le PK22 et Punaru'u :
 - Amélioration du rond-point « du Méridien » des terrains vagues inutilisés bordent ce point chaud.
 - Amélioration fluidifiant les intersections.
 - Création de pistes cyclables et trottoirs qui inciteraient aux déplacements autres qu'en automobile.
 - Élargissement de la route de ceinture (à 3 voies ?) et surtout en face des servitudes pour permettre le contournement de la file roulant derrière l'usager en attente de son entrée côté inverse à la file (piste cyclable faisant l'affaire)
- Développer et améliorer les transports en commun routier et/ou maritime avec des horaires sûrs et adaptés.
- Favoriser fiscalement les plateformes de covoiturage.
- Rapprocher le service public de l'usager :
 - Favoriser le service en ligne et le service itinérant pour éviter le déplacement systématique des usagers sur la ville
 - Déconcentrer les administrations les plus sollicitées en milieu rural et y renforcer l'excellence des écoles.
 - Favoriser la fiscalité des investissements durables en milieu rural.
- Moduler les horaires des établissements scolaires et des administrations du pays.